

Objectif : obtenir la carte professionnelle de surveillance humaine et l'attestation palpation

Contenu : Tronc commun et spécifique lié aux évènements

Préconisation du titre A.P.S.E, « agent de prévention et de sécurité évènementiel » = 175 heures y compris la palpation et la visite

La formation peut être positionnée en cas ou le candidat est déjà acquis des modules.

La formation est positionnée en cas ou le candidat à déjà une carte professionnelle et la veille règlementaire exemple code de sécurité intérieure, la nouvelle réglementation sur les armes, le code de déontologie.

La VAE est un levier à l'emploi sur le titre.

La palpation peut être détachée dans le cas ou le candidat répond à la carte professionnelle et la veille règlementaire (exemple un CQP 70 h, un service interne bénévole)

Le module palpation devra être au minimum de 4 jours y compris la visite et l'examen donnant l'attestation de compétence « Agent palpeur stadier »

Le dispositif est associé au contrat entre le stagiaire et l'organisme de formation - le Contrat pédagogique

Un **contrat pédagogique** également nommé contrat individuel de formation est un accord formalisé entre un apprenant et un formateur (ou un équipe pédagogique). Il permet de négocier les modalités d'atteinte des objectifs pédagogiques et en lien avec les supports et sa démarche personnalisée de formation. Ce contrat pédagogique a la valeur d'un engagement moral entre vous et votre formateur /tuteur.

Il précise ce que vous et votre formateur / tuteur peuvent attendre l'un de l'autre dans ce contexte de formation sécurité

Ce contrat fournit des repères utiles dans le déroulement du parcours de formation et dans l'évaluation de ses conditions de réalisation. Son respect conditionne le bon fonctionnement de la formation, la souplesse dans l'aménagement du parcours de formation impliquant une nécessaire rigueur dans les engagements de part et d'autre.

Il n'implique pas de « sanctions » autres que des échanges de clarifications.

Engagement du (de la) participant(e) à la formation.

Le (La) participant(e) à la formation s'engage :

- à poursuivre les objectifs dans le cadre de la formation ;

- à réaliser les activités proposées, à renseigner les documents pédagogiques, livre de bord etc ..indiqués par le formateur ;
- à participer à l'évaluation du dispositif de formation sous la forme proposée par le formateur / tuteur ;
- à communiquer les raisons des écarts éventuels entre les délais prévus et les dates réelles de réalisation de chaque unité d'apprentissage ;
- à prévenir à l'avance les autres acteurs de la formation (les autres participants dans le cas d'activités à réaliser en groupe, le formateur / tuteur dans tous les cas) de ses indisponibilités et de ses empêchements éventuels en cours de formation.

« Rendre le stagiaire capable de »

Engagements des responsables de la formation.

Les responsables de la formation (formateurs / tuteurs) s'engagent pour leur part :

- à mettre à disposition des apprenants les outils de formation proposés dans la présente formation, pour une utilisation exclusive dans le cadre de leur formation personnelle ;
- à leur apporter, dans un délai de 2 jours ouvrables au maximum, les commentaires, les conseils et les corrections concernant les activités effectuées et les documents qu'ils enverront dans le cadre de la formation ;
- à répondre, dans un délai de 48 heures (hors week-ends et jours fériés), aux questions qu'ils lui poseraient au moyen du forum ou de la messagerie ;
- à les informer à l'avance des indisponibilités ou congés, lorsque ceux-ci sont d'une durée supérieure à 2 jours ;
- à leur fournir l'appui et le conseil dont ils peuvent avoir besoin, en plus des données et documents proposés, pour la bonne réalisation de leur formation ;

Nom et prénom du formateur / tuteur 1 :Téléphone (optionnel) :

Votre calendrier prévisionnel de la formation, l'O.F devra « rendre le stagiaire capable de.... »

Le tableau ci-dessous vous permettra de faciliter la gestion d'apprentissage.

Les compétences évaluées au 4° de l'article 2, au titre des articles 2 et 10 du décret du 6 septembre 2005 susvisé, sont présentées comme suit pour l'ensemble des certificats de qualification professionnelle des salariés :

MODULES	THEMES	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES généraux	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES spécifiques	DURÉE mini
			LE CADRE LEGAL	14 heures
Le cadre légal et réglementaire	Environnement légal et réglementaire de la sécurité privée	Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application.	<p>Maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'explication initiale du livre VI (contexte, logique) ; • l'architecture d'ensemble, les activités ; • les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) ; • le principe d'exercice exclusif ; • le principe de neutralité ; • la détention et usage des armes ; • le port des uniformes et insignes ; • les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) ; • les spécificités des services internes ; • le régime de la carte professionnelle DRACAR et téléc @ rtepro. 	10 heures
La déontologie	Respecter la déontologie professionnelle	Connaitre l'ensemble de principes et règles du code de déontologie.	<p>Respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le secret professionnel ; • les principes déontologiques et devoirs minimums exigibles par les professionnels dans l'accomplissement de leur activité. 	4 heures
			LE CADRE LE JURIDIQUE	8 heures
Le cadre juridique	Maitriser le cadre juridique de la sécurité privée et citoyenne	Mettre en application les dispositions utiles du code pénal.	Maîtriser les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir : La légitime défense les articles 122-5 / 6	4 heures

			<p>les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • la non-assistance à personne en danger ; Art 223-5/6 /7 • l'omission d'empêcher un crime ou un délit ; • l'usurpation de fonctions ; • l'atteinte aux systèmes de traitement automatisé ; • l'appropriation frauduleuse ; • le fonctionnement des juridictions pénales. Le droit français • Le délit et le flagrant délit : définition 	Avec mise en application pratique
		Application de l'article 73 du code de procédure pénale.	<p>Savoir respecter les conditions d'interpellation de l'article 73/53 du CPP.</p> <p>Définition de l'appréhension</p>	2 heures Avec mise en application pratique
		Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques.	<p>Connaître la législation relative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au respect de la vie privée ; • au respect du droit de propriété ; • aux juridictions civiles à la CNIL. 	2 heures
	<i>Un recyclage est possible</i>	<i>Dans le cas d'acquisition le parcours sera diminué</i>	MODULE à INTREGRER secours à personne	14 heures
Le secours à personne	Gérer et effectuer des gestes possible de premiers secours	Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS.	<p>Référentiel_ le programme national du SST-INRS ou PSC1 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • la conduite à tenir lors de premiers secours. Savoir alerter et secourir. Maîtriser la communication (UV communication, message d'alerte) 	Suivant le référentiel
	GESTION	CONFLIT	LA COMMUNICATION « savoir être , savoir faire »	10 heures théoriques

La gestion de conflit	Gestion des risques et des situations conflictuelles	Savoir analyser les comportements conflictuels.	Connaître : les origines des conflits et : les différents types de conflits tel que la stimulation et les motivations des conflits ; les étapes d'un conflit ; la prévention du conflit.	3 heures + mise en application pratique dans tous les scénarii
Communiquer avec les acteurs impliqués	La communication verbale et non verbale	Savoir résoudre un conflit.	Savoir : <ul style="list-style-type: none"> • traiter une agression verbale ; • gérer les émotions ; • adopter des techniques verbales ; • intervenir par étapes ; • adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptés. 	4 heures+ mise en application pratique dans tous les scénarii
L'accueil avoir une attitude professionnelle	Se présenter dans le cadre professionnelle liée aux tâches	Maîtriser les techniques d'information et de communication personnelle.	Savoir : travailler sa présentation, son attitude ;accueillir, informer, orienter ; gérer un appel suspect. <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les documents administratifs • Rendre compte si besoin • Comportement 	3 heures + mise en application pratique dans tous les scénarii
	LES CONSIGNES		CONNAISSANCE GENERALE DE LA PROFESSION APS	24 heures théoriques
Documents administratifs internes	Appliquer les consignes et des informations et rendre compte	Savoir exploiter les consignes. La main courante Les registres Les documents liés à l'activité	Savoir : les consignes prendre en compte et mettre en œuvre et transmettre des consignes écrites ou orales ; transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles ; <ul style="list-style-type: none"> • transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie d'accidents. • Les documents internes 	4 heures+ mise en application pratique dans tous les scénarii
	LE RAPPORT		COMPTE RENDU	

Rendre compte par écrit	Maitriser le compte rendu écrit pour l'exploiter	Communiquer en interne et en externe.	Savoir : faire un rapport-rendre compte <ul style="list-style-type: none"> faire un compte rendu oral ; faire un compte rendu écrit ; 	4 heures et mise en pratique
	<i>Recyclage possible</i>	<i>Si SSIAP le candidat sera exempté</i>	EQUIPIER DE PREMIERE INTEVENTION	
Prévention des risques incendie		Initiation au risque incendie. Equipier de première intervention Les équipements de protection individuelle	Savoir : <ul style="list-style-type: none"> reconnaître les causes et les effets des incendies ; utiliser un tableau de signalisation incendie ; repérer les agents, les procédés et les matériels ; organiser une intervention. 	8 heures, dont 4 heures de mise en situation pratique
			ALARME VIDEOPROTECTION	
La vidéoprotection		Maîtriser la gestion des alarmes. Télésurveillance et vidéo protection	Connaitre le dispositif spécifique : Les alarmes : intrusion incendie Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance - une alarme GTC/ GTB. Alerter -Télé surveillance- Intervention	4 heures
Dispositif de protection individuelle	DATI ou PTI	Protéger le travailleur isolé.	Connaitre les dispositions visant à protéger un travailleur isolé.	1 heure
La spécialisation des agents en grande distribution	Connaitre la réglementation spécifique au métier	Accueillir et lutter contre le vol à l'étalage	Connaitre le rôle et les fonctions de l'agent de sécurité en arrière caisse et en « inspecteur de magasin »	3 heures

Travaux pratiques		MISE EN SITUATION	PRATIQUE- SCENARI	44 heures
Le circuit de vérification	Prendre en compte les consignes et avec tout les moyens mis à disposition	Préparation d'une mission.	Prendre en compte des consignes : <ul style="list-style-type: none"> • préparer une intervention (mise en place des consignes, reconnaître les lieux, se repérer en fonction de plan, définir les codes, définir l'équipe) ; • agir sur place ; • prévenir et intervenir avec les forces de police et de gendarmerie ; • appliquer des consignes particulières en cas d'intrusion. • Maitriser les outils professionnels 	4 heures et Mise en application à mis parcours et chaque demi journée
La levée de doute	Intervenir	Effectuer une levée de doute.	Effectuer une levée de doute en fonction de consigne : <ul style="list-style-type: none"> • se préparer à la levée de doute ; • se positionner dans le cas d'une appréhension et rendre compte. • Se protéger et observer • Alerter si besoin 	Minimum 6 heures de mise en pratique
Module gestion des conflits		GERER LE CONFLIT	Gestion du conflit : <ul style="list-style-type: none"> • évaluation de la dangerosité du conflit ; • savoir gérer le conflit ; • savoir gérer les conséquences du conflit. 	Minimum 9 heures, dont 7 heures de mise en pratique
	Mise en application de l'appréhension lors d'une levée doute	Application du code de procédure pénal dans le cadre des missions de l'APS.	Maîtriser les conditions d'interpellation de l'article 73 CPP.	5 heures de mise en pratique
Technique et mise en application concrète	Mise en application des taches de l'agent de surveillance	Savoir accueillir et contrôler les accès, les personnes et les véhicules.	Savoir : contrôler un parking ; filtrer les véhicules ;	8 heures, dont 4 heures

			filtrer les personnes ; <ul style="list-style-type: none"> • donner une alerte si besoin. 	de mise en situation pratique
		LE POSTE DE SECURITE	POSTE de SECURITE-ACCEUIL-FILTRAGE	
Le poste de sécurité et son environnement	Prendre en compte un poste de sécurité	Mise en pratique des gestes et des savoirs être sur le poste	Maitriser et prendre en compte le poste de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> • prendre en compte le matériel ; • prendre en compte les documents ; • prendre en compte la gestion de flux de personnel et des intervenants ; • prendre en compte la gestion des clés ; • prendre en compte l'utilisation des moyens de communication. 	Minimum 8 heures, de mise en situation pratique
		COMMUNICATION RENDRE COMPTE	COMMUNIQUER	4 heures
La communication	Rendre compte par oral avec les moyens mise	Le message d'alerte - communiqué avec les acteurs – connaître l'alphabet international	Maitriser la communiquer avec les moyens mis à disposition <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs impliqués et les services extérieurs -Appel d'urgence ; appel aux autorités, -Communiqué en interne avec ses équipiers et la hiérarchie 	4 heures et mise en situation pratique régulièrement et en alternance
EXAMEN	UV Capitalisable	4 UV Le cadre légale. La communication <u>orale et écrite</u>. Prise en compte du poste de sécurité et son environnement. Intervenir dans le cadre règlementaire du métier. 	<i>CERTIFICATION titre de niveau V APSE</i> <i>Devoir sur table, question réponse</i> <i>Mis en pratique et en situation professionnelle</i>	8 heures
	CADRE GENERAL		EVENEMENTIEL PALPATION ENVIRONNEMENT	Total 28 h

L'environnement sportif récréatif et culturel	<p>Le cadre légal et réglementaire</p> <p>Le code du sport</p> <p>Les interdictions</p>	<p>Le service d'ordre</p> <p>Les obligations de l'organisateur</p> <p>Les typologies</p> <p>Les postes affectés</p> <p>Le code de sécurité intérieur</p>	<p>Maitriser l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des évènements • Le cadre légal et juridique • Les services d'ordre • Les services de sécurité privée • Les postes et fonction • Les évènements sportifs récréatifs et culturels 	12 heures théorie
La palpation	<p>Le cadre spécifique</p> <p>Théorie et pratique</p>	<p>Inspection visuelle des bagages et le cadre règlementaire de la palpation de sécurité.</p> <p>La prévention des risques « Le ratissage », l'alerte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • le cadre légal de la palpation et de l'inspection visuelle des bagages ; • la technique d'inspection visuelle et de palpation ; <p>les différents niveaux du plan Vigipirate et les mesures qui s'appliquent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les engins explosifs improvisés « EEI » • le dispositif, les moyens, la hiérarchie • le flux • l'accueil • le poste filtrage, le barriérage= moyen et technique 	6 heures, dont 3 heures de mise en situation pratique
Visite d'un lieu sportif ou récréatif	Les postes- les missions	Les zones, les secteurs	<ul style="list-style-type: none"> • visite de site 	6 heures
Evaluation	Théorique et pratique	Savoir se situer dans le poste de filtrage palpation	<ul style="list-style-type: none"> • Maitriser le process et la technique de la palpation en respectant le cadre règlementaire. Le candidat devra maitriser l'ensemble des compétences. • Délivrance de l'attestation d'agent de sécurité stadier et d'agent palpeur 	4 h QCM et Mise en situation

TOTAL 175 heures 7 heures jours en face à face uniquement - 35 heures semaine total en semaine 5